

Loi Travail :

FO ne lâchera pas les droits des salariés

La loi travail n'a pas trouvé de majorité au parlement. Pour autant, le gouvernement a promulgué la loi en utilisant l'article 49.3 de la constitution qui permet de passer outre la représentation nationale.

Sur la question de la hiérarchie des normes, FO a obtenu que la branche, c'est à dire les conventions collectives nationales continuent à jouer un rôle demain, ce que ne prévoyait pas le projet. Cela montre bien qu'il n'était pas bon et qu'il peut bouger.

Mais cela est loin d'être suffisant pour que le texte soit acceptable.

Sur le fameux article 2 concernant la durée du travail, l'inversion de la hiérarchie des normes persiste. La possibilité de payer moins cher les heures supplémentaires va baisser le pouvoir d'achat des salariés. En laissant, pour le temps partiel, l'entreprise négocier les délais de prévenance (au lieu de la branche) entre trois et sept jours, nombre de salariés (78 % des temps partiels concernent les femmes) vont connaître une diminution de ces délais ce qui va impacter l'équilibre, déjà fragile, entre vie privée et vie professionnelle. D'autres articles vont favoriser les licenciements, favoriser les baisses de salaire, diminuer encore la médecine du travail, réduire le dialogue social en contournant les organisations syndicales. Le patron aura les coudées franches pour « négocier » ses accords d'entreprise avec des salariés sous la contrainte.

La loi travail, c'est + de flexibilité, + de pouvoir à l'employeur, - de droits et + d'efforts pour des salariés devenus + fragiles



FO contre la loi travail à Rennes

Synthèse FO du CE France 3 Nord-Ouest

Août 2016

Elus présents : Gaïd Lemoine (Rennes), François Ormain (Caen)
Représentant syndical : Patrick Martin (Vanves)

Réforme du Réseau France 3 : + d'encadrants, + de production avec - de moyens

Suite aux assises de l'entreprise, à la réforme territoriale et dans le cadre des orientations stratégiques, la présidente Delphine Ernotte-Cunci a décidé de réorganiser le réseau régional de France 3. Cette réorganisation a vocation à :

- augmenter les programmes produits en régions pour atteindre 40 % de la grille nationale
- consolider sa stratégie numérique
- préserver une information de proximité grâce à ses rédactions régionales et **locales**
- simplifier l'organisation et son fonctionnement
- responsabiliser les managers de proximité

Le projet met fin aux structures polaires remplacées par 13 directions régionales soutenues par les fonctions support RH et finances dirigées par des responsables ou des directeurs selon la taille des régions (1, 2 ou 3 antennes).

Une déclinaison managériale est prévue en matière de production de programmes, d'information, de numérique et de communication. Le tout est rattaché à une direction exécutive à Paris représentée par Yannick Letranchant qui est venu expliquer aux élus la philosophie du projet. Il était accompagné d'Olivier Godard, directeur des ressources humaines et d'Olivier Montels, directeur des antennes régionales.

À la demande des organisations syndicales, le projet est passé au crible

- d'une expertise SECAFI,
- du regard des salariés réunis en groupes de travail d'ici à la fin septembre
- des IRP (CHSCT / CE / CCE) dont l'information / consultation a été prolongée par un accord de méthode négocié par FO et CGT

La direction indique que chaque région sera organisée en fonction de sa taille, de ses spécificités, de la nature de sa production. Certaines fonctions n'existeront pas dans certaines d'entre elles. Exemple : les administrateurs de production.

Selon la DRH, chaque directeur régional disposera d'un interlocuteur RH et financier (contrôleur de gestion par exemple) avec le maintien d'un référent polaire. Des délégués aux antennes et aux programmes sont prévus dans chaque région.

Auprès du rédacteur en chef, il y a aura un chef d'information numérique. Un délégué numérique aura la vision globale de la région. Ce dernier produit et a un rôle de vigie sur les évolutions numérique qui se font tous les six mois.

Les fonctions RH et éditoriales deviennent transverses avec le numérique car les pilotes web étaient électrons libres. Selon la direction, il fallait hiérarchiquement clarifier les choses.

Le redéploiement sera privilégié pour créer ces postes.

La communication interne et externe est réunie. Le DRH précise que des groupes de travail dans la gestion de la communication doivent se mettre en place en lien avec le support administratif.

Le directeur régional incarne l'autorité indique Yannick Letranchant. C'est le manager qui emmène les collaborateurs sur des projets.

Pour FO, la structure de direction devrait grossir alors que la structure de production, celle qui fabrique la télé devrait rester en l'état voir décroître en raison des moyens affectés à la chaîne info et du prochain COM qui prévoit la suppression de 500 postes sur l'ensemble du groupe et dont France 3 sera largement contributive. Car il est prévu un nouveau plan d'économie de 70 M au niveau de l'entreprise d'ici à 2020. L'austérité est donc toujours là. Dans ce contexte, la direction réaffirme sa volonté de poursuivre les mutualisations de JT, de programmes au niveau du pôle mais surtout au niveau du réseau comme l'a annoncé la présidente lors du CCE de juillet.

Dans le même temps, France 3 devra produire plus. Dans l'esprit de la direction générale, le volume de production du réseau est inférieur aux outre-mers (tenant compte de la radio filmée). Son prisme déformant la conduit donc à demander aux régions de produire plus pour atteindre 40 % de la grille nationale (contre 15 % auparavant). Le DRH indique que des allocations de moyens seront attribuées pour des opérations exceptionnelles notamment, sous la houlette d'une direction « de la coordination de la performance opérationnelle » !!

En matière de programmes, il n'y a pas de centralisation indique le directeur : les magazines découvertes, les documentaires, les présentateurs, les PAE sont choisis par les antennes avec un accès libres pour certaines PAE. Des cases d'accès libres sont ouvertes le samedi après-midi, parfois le dimanche et accès au prime (à condition de faire la même audience que le programme occulté !) La direction centrale est en appui pour impulser des choses et être en cohérence avec l'antenne nationale.

Vers un élargissement des compétences complémentaires

Parallèlement, la direction indique vouloir faire « évoluer les pratiques professionnelles pour dégager des marges de manœuvre ». Selon Olivier Godard, les métiers doivent évoluer à travers un état des lieux des compétences complémentaires.

On peut s'approprier certaines choses sans pour autant exporter les compétences complémentaires des outre-mers (tri ou quadri qualification) vers le réseau indique-t-il.

Force Ouvrière est favorable à un élargissement des compétences professionnelles pour les salariés. Avec l'accumulation des tâches ces dernières années, ces compétences complémentaires sont déjà effectives pour beaucoup d'entre eux et une partie de ces compétences a été reconnue à l'occasion de la transposition. D'autres ne le sont toujours pas, chez les techniciens mais aussi chez les administratifs(ves). Pour ces derniers(eres), FO a demandé leur prise en compte dans la négociation.

Par ailleurs, la chaîne info institue de nouveaux emplois permettant à des techniciens d'exercer des tâches éditoriales et à des journalistes d'exercer des tâches techniques. Au moment où une négociation spécifique a lieu concernant ces emplois, FO demande qu'elle soit élargie à l'ensemble des salariés du groupe car une forte demande s'exprime.

Les locales dans l'œil du cyclone

La direction dit « être attachée au maillage du réseau » citant par exemple la création du BIP de Pontarlier. Il ne faut pas nous interdire de réfléchir à la manière dont les locales doivent travailler ou être exposées indique Yannick Letranchant. Les possibilités de réception sont différentes d'un endroit à l'autre, il faut faire des états des lieux, la décision ne doit pas venir du central, dit-il. Des réponses différentes doivent être apportées selon les pôles, les régions. Ce qui s'est fait en Centre val de Loire ne se fera peut-être pas ailleurs précise-t-il. Les nouveaux directeurs devront réfléchir à ce l'on peut faire, il n'est pas question de remettre en cause ces implantations locales, c'est l'ADN du réseau. La visibilité de ces éditions préoccupe aussi la direction car les politiques (notre actionnaire) regardent aussi cet aspect.

Avant d'ajouter : la proximité peut revêtir différentes formes : des rendez-vous spécifiques, une meilleure exposition sur le numérique.

Pourtant, les locales de Tours et Bourges sont absorbées par le JTR de Centre Val de Loire

Yannick Letranchant revient sur le « processus exemplaire » dans la participation des salariés et de certains élus dont il relève la parole claire dans les CE. Ces rapprochements ont fait l'objet de concertation, d'échanges dit-il. Par ailleurs, il indique que plus de la moitié de l'agglomération de Tours ne voit pas le produit. « Je trouve bien qu'on essaie, on en tirera les leçons, on sera pragmatique ». En conclusion, le travail doit porter sur la nécessité de déterminer des angles, bâtir un JT différemment, se demander comment la proximité s'exprime dit-il.

S'agissant de **Brest**, le projet a été mis sur la table de façon péremptoire indiquent les élus. Beaucoup de salariés n'adhéraient pas au projet et le temps d'antenne de la locale a diminué.

Jean Michel Leguennec tente de rassurer en indiquant qu'il n'y a de pas de menace sur les éditions : celles en breton sont maintenues en dehors de l'été. Les autres éditions sont également maintenues, Iroise perdure dit-il. Il ajoute qu'il faut s'assurer qu'il y ait un public, les locales sont de moins en moins reçues. Il faut revoir l'offre pour reconquérir les publics, être vu par tous.

Il précise que l'entreprise ne mettra pas l'argent pour être reçu sur les boxes (entre 5 et 10 M / an). Nous sommes en danger si de moins en moins de gens sont en capacité de nous recevoir. Il

faut que l'édition ait un sens. La productivité ne laisse pas assez de champs pour investir les autres supports...

S'agissant de la concurrence privée, l'entreprise n'a pas tourné le dos à la proximité poursuit le directeur, les économies sont faites partout. Oui, il y a moins d'équipes régionales mais les locales ne sont pas des variables d'ajustement, on s'adapte sur tout notre terrain de jeu.

Pour FO, la direction surfent sur les difficultés de réception et les contraintes budgétaires du groupes pour rapprocher progressivement les locales des JTR. Dans son esprit, les locales représentent un concept dépassé même si elles sont plébiscitées par les français selon une étude récente. La direction semble embarrassée et nébuleuse sur la question des locales... certaines existeront, d'autres pas, au profit peut être des BEX et du numérique que la direction souhaite renforcer.

Quoiqu'il en soit la direction du groupe a indiqué lors du dernier CCE que les emplois seraient préservés dans les locales et que rien ne se ferait sur un plan éditorial sans les salariés.

Le réseau France 3 et la chaîne info : une relation organisée par écrit

La direction souhaite renforcer le process IV3 pour exploiter au mieux le réseau dans sa participation à la chaîne info. Un interlocuteur dans une rédaction, joignable sur un numéro serait envisagé notamment pour les opérations spéciales. Afin d'assurer sa propre antenne et la chaîne info, la direction se dit attachée à écrire un process pour fluidifier l'organisation.

- Franceinfo : a intégré 10 salariés du pôle Nord-Ouest avec un retour non assuré sur son poste en cas d'insatisfaction.

Ile de France : 1 rédacteur en chef adjoint, 2 monteurs, 1 JRI, 1 rédacteur, 1 documentaliste, 1 responsable d'édition.

Centre-Val de Loire : 1 JRI et 1 rédacteur

Bretagne : 1 responsable d'édition.

Force Ouvrière a soutenu la création de la chaîne info. C'est un moyen de capter un public plus jeune, c'est un facteur de modernisation qui doit être un élan pour toute l'entreprise. Pour autant, la chaîne d'information ne doit pas être un îlot de supers-mégas emplois dont les compétences élargies (hors convention collective) viennent d'être condamnées par la justice. Non plus un îlot moins disant au regard de l'accumulation de tâches associées à ces emplois, et à l'obligation au forfait jour qui pourrait entraîner un temps de travail excessif. La nouvelle organisation doit avoir ses limites concernant la santé des salariés.

D'une façon générale, FO ne souhaite pas que la chaîne d'information soit le catalyseur de toute l'énergie et de tous les moyens du groupe, ce qui aurait pour effet de déséquilibrer un ensemble déjà fragile.



**Les élus FO du CCE sur le plateau de la chaîne info
(De gauche à Droite : François Ormain (Pôle Nord-Ouest), Eric Vial (Pôle Nord-Est),
Jean-Michel Seybald (Pôle Siège), Georges Rochette (Outremers))**

Vanves : redressement et incertitudes

Suite au sinistre du 2 juillet, les équipes de Vanves ont été hébergées au siège et ont pu assurer une continuité de service avec une première édition diffusée le 6 juillet.

Le directeur de pôle informe qu'à ce jour, l'ensemble des équipes a réintégré les locaux le 16 août. L'arrêté de péril a été levé, la décontamination et le nettoyage ont été effectués, le réseau informatique et la téléphonie déployés, des salles de montages modifiées et déménagées. Une première facture s'élève à 600 000 euros. Il n'est pas question que la station ne fonctionne pas indique la direction. Il reste néanmoins des zones interdites.

Santé des salariés :

Certains salariés se sont plaints de picotements dans la bouche, dans l'œsophage, dans les poumons depuis l'installation de la climatisation notamment au hub et sur le plateau.

Selon la direction, la colonne d'air et les filtres de climatisation ont été nettoyés et changés.

Par ailleurs, alors qu'il n'y a pas d'obligation légale, des mesures de l'air sur trois points préconisés par le CHSCT ont été faites. Cette opération non prise en charge par les assurances a coûté 11000 euros.

Une demande d'expertise du CHSCT sur l'organisation globale n'a pas été retenue par la direction qui en conteste la pertinence et la notion de péril grave. Elle considère bénéficiaire de l'expertise technique nécessaire sans être obligée de faire appel à un conseil extérieur coûteux.

Aujourd'hui, le modèle de diffusion reste dégradé. Impossible de faire des directs dans les JT, pas de browsing, pas de serveurs partagés, une table de mixage fragilisée, pas de liaison fibre optique, la liaison avec Varet se fait par satellite. La configuration ergonomique est moins pratique qu'avant avec des conséquences sur l'organisation du travail.

Néanmoins, la direction se félicite de la remise en place d'une télévision en cinq semaines et remercie les équipes. Le soir 3 est assuré, l'émission politique a repris le 11 septembre, « Les matins de Paris » le 26, le JT est maintenu mais dans une version plus courte, les tournages de la production continuent, « Météo à la carte » est externalisée jusqu'à la fin de l'année.

Cette situation provisoire devant durer une dizaine de mois, les élus ont adopté une motion (ci-après).

En bref

Si vous avez manqué « Vues sur Loire », « Paname » et « Histoires de se Balader », vous pourrez retrouver des morceaux choisis dans « Les nouveaux nomades », la nouvelle émission (de mutualisations !!) du samedi à 12h55.

Bonnes audiences sur les JO : record sur la 3 pour ses soirées de prime-time. Leader pendant cette séquence notamment sur le numérique et les consultations sur les applications mobiles.

Calendrier

Prochain CE : le 21 septembre
Prochain CCE : les 28 et 29 septembre



Motion sur la situation de l'antenne d'Ile-de-France

Si les élus saluent les mesures d'urgence prises par la direction et la solidarité à tous les niveaux de l'entreprise pour assurer la pérennité de l'antenne dès le lendemain de l'incendie de la station de Vanves début juillet, ils jugent utile de rappeler que désormais, suite à la réintégration des équipes dans les locaux sinistrés :

1/ la direction doit assurer la santé physique et mentale des salariés dans la station. Les élus rappellent qu'il s'agit d'un accident grave. A ce titre, le CHSCT est tout à fait légitime à diligenter toute expertise qui pourra l'aider à veiller à cette obligation de la direction ; le document unique doit être réévalué ; les élus appellent les salariés à signaler au CHSCT toute manifestation clinique ou problème de santé qui pourrait être lié au sinistre,

2/ les élus demandent que leur soit présenté un plan et un échéancier de reconstruction définitive et qualitative de la station, qui permette d'assurer la pérennité de France 3 Ile-de-France,

3/ tout doit être mis en œuvre pour limiter la période transitoire et réduire au maximum les conséquences négatives sur les conditions de travail des salariés

4/ cette organisation transitoire ne peut servir de prétexte à une réduction de l'activité de l'antenne d'Ile-de-France.

Adopté à l'unanimité.

La CGT, la CFDT, FO, le SNJ et SUD s'associent.

Rennes, le 31 août 2016